



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES


AVIS PUBLIC

ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC EST DONNÉ CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 006-2019 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 55-2001 AFIN D'AGRANDIR, D'INTÉGRER, DE MODIFIER ET DE RÉGULER PLUSIEURS ZONES DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES :

1. QUE lors de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Jacques tenue le 4 mars 2019, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 006-2019 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage numéro 55-2001 afin d'agrandir, d'intégrer, de modifier et de réguler plusieurs zones du territoire de la municipalité de Saint-Jacques.
2. QUE le projet de règlement numéro 006-2019, conformément à la loi, sera soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors de l'assemblée publique qui sera tenue le 25 mars 2019 à 18 h 30, à la salle du conseil municipal de la mairie située au 16 rue Maréchal à Saint-Jacques. Lors de cette assemblée publique seront entendus les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
3. QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. QUE le projet de règlement numéro 006-2019 peut être consulté au bureau de la mairie de Saint-Jacques durant les heures d'ouverture habituelles.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 13^E JOUR DE MARS 2019.



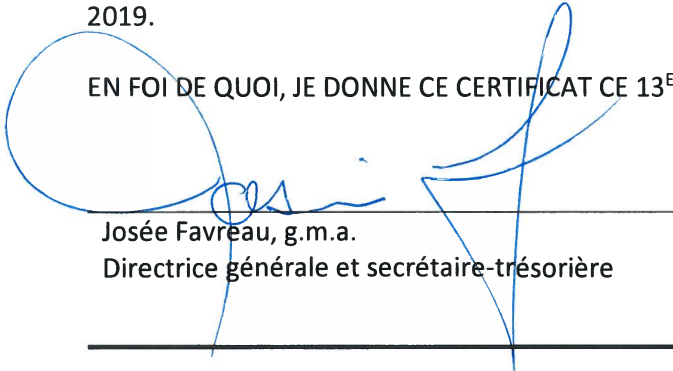
Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication de l'avis public

Je, Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Jacques, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'église de Saint-Jacques et à la mairie en date du 13 mars 2019.

Je, Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Jacques, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques le 13 mars 2019.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 13^E JOUR MARS 2019.



Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière
